



Fiche de recueil de bonne pratique

Titre de la bonne pratique

Comment les mesures d'accompagnement groupées des ménages très vulnérables ont optimisé la génération de revenus et constitué un facteur de cohésion sociale et de solidarité communautaire à travers le renforcement des

Partie A - Informations essentielles sur le projet

Titre et thématique de la bonne pratique

Nom et lieu du projet	Commune de Fassala
Durée du projet	4 ans
Objectif général du projet et résultats attendus	L'objectif principal de ce projet était d'améliorer les conditions de vie, la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et face aux conflits et la cohésion sociale des populations vulnérables dans les régions les plus fragiles du Mali et de la Mauritanie.
Objectif spécifique et résultats attendus, en lien avec la bonne pratique	Objectif spécifique : « Renforcer les moyens d'existence des populations agricoles et pastorales en soutenant de manière durable et structurelle la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ». Résultats : Préservation et promotion des moyens d'existence auprès de 2621 ménages dont 100% de ménages TP bénéficiant d'un paquet multisectoriel à travers un appui au développement d'activités économiques des ménages bénéficiaires des TM.
Sur quel aspect particulier du projet porte cette bonne pratique ?	Les mesures d'accompagnement groupées en faveur de quelques bénéficiaires du projet ACOR à Fassala
À quelle question d'apprentissage cette fiche a-t-elle l'ambition de répondre ?	Comment les mesures d'accompagnement groupées des ménages très vulnérables ont optimisé la génération de revenus et constitué un facteur de cohésion sociale et de

	solidarité communautaire à travers le renforcement des capacités ?
Noms des contributeurs de la fiche	Alioune Beyatt, Référent SAME Tijani Mamadou Wone ; Référent Cohésion Sociale ACOR Zeinebou Mohamed : Responsable service social Commune Vatma Khatary Coach Sid El Mocatear Sebary, Coach Abeidy Brahalla CDP ACOR Fassala
Nom de la personne en charge de la fiche	Abeidy Brahalla, Référent projet ACOR Fassala

Public cible

Cette étude devrait intéresser tous les acteurs qui interviennent au niveau des communautés pour la création participative de revenu durable (actifs), la promotion de la solidarité et le renforcement de la cohésion sociale autour de points d'intérêts communs.

A ce titre elle devrait intéresser, entre autres :

1. Les services sociaux des communes rurales à travers lesquels

La Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (Agence TAAZOUR), chargée par le Gouvernement mauritanien, avec l'appui de ses partenaires financiers, de lutter contre l'exclusion et la pauvreté en milieu rural et urbain. Dernièrement TAAZOUR a délégué aux communes les prérogatives d'identification de planification et de mise en œuvre des suivi et évaluations des activités économique qui les sont affectés.

Considérant les défis de bonne performance des AGR individuels dans les milieux ruraux très pauvres (faiblesse de revenu et de pouvoir d'achat) le mesures d'accompagnement deviennent des solutions opportunes pour l'atteinte des résultats et impacts attendus par le gouvernement et ces partenaires financier par rapport à l'amélioration durable des conditions de vie des population bénéficiaires

2. Les réseaux des coopératives des femmes

Comme organisation local issu des coopératives et des groupements des femmes en charge des partenariats et jouant de rôle d'interface pour les financements des activités. L'utilisation de l'approche de mesure d'accompagnement groupé le permettra d'améliorer leurs performances en matière d'accroissement de revenu (création de l'actif) ce qui boostera les résultats de leurs activités de lobbying et de plaidoyer car nos seulement les revenus augmenteront mais aussi le solidarité et la cohésion entre les membres des coopératives et des groupements des femmes renforceront leur de leadership local des réseaux.

3. Les organisations de jeunesse locale

La jeunesse locale, malgré son importance, ne profite pas substantiellement des opportunités des financements disponibles dont elle n'en obtient que l'infime partie et généralement à caractère individuel ce qui ne permet pas d'atteindre les objectifs escomptés. Avec les mesures d'accompagnement groupé plus des jeunes seront touchés, de meilleurs revenus seront générés et les risques de tentations seront réduits. Cela permet également d'établir la confiance avec les partenaires et les communautés.

4. Les IMF à caractère social

Les intérêts des IMFs à adopter les mesures d'accompagnement groupées sont entre autres :

- La sécurisation des bénéfices qui assurent des recouvrements en temps opportuns d'où le développement de leurs entreprises pour pouvoir servir d'avantage des bénéficiaires
- La réduction des risques sur les investissements qui encourage les bailleurs de fond et soutient la qualité des performances de l'IMF
- La promotion de l'accès local aux crédits qui s'élargi au fur et à mesure pour booster l'entreprenariat local

5. Les ONGs nationales et internationales :

Les ONG auront l'avantage de mieux rentabilisé les financements et les appuis en faveur des structures locales qui auront adopté l'approche des mesures d'accompagnement groupé avec les corollaires des impacts positifs sur les bénéficiaires, leurs communautés et leurs environnements.

2. Description du contexte avant la mise en œuvre de la pratique

La situation dans laquelle se trouvent les populations de la commune de Fassala est fortement marquée par :

- l'arrivée massive, depuis 1991 à nos jours, de populations maliennes réfugiées dont le nombre augmente en fonction des évènements d'insécurité dans leur pays. La présence de ces populations réfugiées implique, entre autres, (i) une surcharge sans précédent sur les ressources naturelles d'où des tensions et des risques de conflits latents entre celles-ci et les populations hôtes, (ii) l'acquisition et le développement du concept d'assister au niveau des populations locales par cause de l'aide humanitaire distribuée dans la zone, etc.
- La fermeture des frontières entre les deux pays due à l'insécurité au Mali, qui a perturbé et diminué notoirement les conditions de circulation des biens et des personnes ce qui a affecté (i) l'approvisionnement des populations de Fassala en mil et produits maraîchers, (ii) réduit, entre autres, les revenus de la main d'œuvre agricole que les hommes et les femmes valides de Fassala fournissaient aux agriculteurs maliens au cours des saisons agricoles et de récolte.
- La pandémie Covid 19 dont les mesures de prévention ont affecté l'approvisionnement

local, la génération des revenus et la mobilité des bras valides d'où une forte pression sur les économies des ménages par essence faible au départ à cause de la fermeture des frontières interrégionales et internationales

- L'irrégularité et l'insuffisance des pluies qui depuis plus d'une décennie réduit les récoltes et les potentialités de pâturage de la zone ;

C'est dans ce contexte que le projet Alliance pour la Cohésion Sociale et la Résilience a soutenu durablement la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en mettant à disposition des ménages très pauvres un paquet d'activités multisectorielles à travers un appui au développement d'activités économiques, de l'assistance alimentaire à travers des transferts monétaires, la formation, le coaching et un suivi de leurs activités économiques ainsi que des aménagement et ou réhabilitation des espaces de production afin de renforcer l'économie et les systèmes de marchés locaux.

Ces actions ont été une réussite grâce l'implication et la participation des parties prenantes :

- ❖ Les services techniques de l'état déconcentrés de la commune de Fassala;
- ❖ Les autorités administratives, politiques et religieuses
- ❖ Les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits (MCPGC) des villages concernés ;
- ❖ Les représentants des ménages TP bénéficiaires des TM ayant choisi les accompagnements groupés;
- ❖ La Fédération des commerçants de Fassala;
- ❖ Les coachees endogènes.

Le volet du projet concerné par cette bonne pratique est un élément de l'approche graduation qui constitue la base essentielle de l'objectif spécifique 1 du projet ACOR qui « comporte un ensemble d'actions axées sur l'autonomisation des bénéficiaires, afin d'amener l'individu à se projeter vers la création d'une activité lui permettant d'avoir des revenus stables ou une production suffisante pour subvenir à ses besoins au-delà du seuil de pauvreté. Ce processus, rendu possible par une relation d'accompagnement de proximité, requiert la participation active des personnes accompagnées dans toutes les étapes du processus. ». Parmi les "actions de base de ce processus on peut citer : les filets sociaux non productifs (Transferts Monétaires inconditionnel saisonnier), les filets sociaux productifs, la formation, le renforcement des mécanismes communautaires et le coaching qui montrent bien le cadrage économique et social de la démarche dans ce modèle qui s'attaque simultanément à plusieurs composantes de la pauvreté à court, moyen et long terme ». C'est aux composantes relatives au moyen et long terme que s'inscrit la présente bonne pratique qui traite de l'accompagnement groupé pour le développement d'une activité économique par les ménages bénéficiaires des transferts monétaires ».

3. Description de la bonne pratique

Décrivez la pratique, en quoi elle a consisté (étapes-clés), comment elle a été développée.

L'approche ACOR étant une approche ménage, celle-ci a été adaptée au niveau de la Mauritanie. La pratique a concerné le regroupement des mesures d'accompagnements des bénéficiaires des transferts monétaires ayant choisi les segments d'activités économiques porteuses sur la base des résultats de l'étude socioéconomique et les critères tel que pertinence, génération de revenu, durabilité sensible à l'environnement, création d'emploi etc. Ainsi les activités économiques de groupe ont été choisies par 210 bénéficiaires, les 91 restants ont opté pour la vente des animaux à travers des activités d'embouche (90) et la blanchisserie (1).

- a. Les boutiques communautaires pour l'approvisionnement régulier et stable des populations en produits de première nécessité considérant l'éloignement de la plupart des marchés hebdomadaires. Cette activité a été choisie par 100 bénéficiaires des transferts monétaires dont (xxx femmes, xxx hommes et xxxx PH) et gérée par un comité de gestion alterné entre membre et répartition équitables des tâches, rôles et responsabilités pour susciter la contribution de tous les membres y compris ceux en situation de handicap pour lesquels des aides techniques ont été fourni pour accroître leur autonomie et leur pleine participation aux activités de groupe. Ainsi, 12 villages à raison de regroupement d'au moins 3 à 19 bénéficiaires ont bénéficié de ces mesures d'accompagnement groupé.
- b. Les boucheries villageoises pour l'approvisionnement des villages en viande qui est un élément important dans l'habitude alimentaire des localités concernées et qui a un impact positif sur la production pastorale. Cette activité a été choisie par les bénéficiaires du fait que les produits animaliers et les sous-produits tel que la viande et autres produits dérivés étaient des denrées rares dans la plupart des villages du projet. Pour pallier à cette situation, 48 bénéficiaires dont (44 femmes, 4 hommes et 8 PH) répartis en groupe allant d'1 à 6 ont été accompagnés pour développer cette activité de groupe. Tout comme la boutique, cette activité de boucherie est aussi gérée par un comité de gestion alterné entre membre et répartition équitables des tâches, rôles et responsabilités pour susciter la contribution de tous les membres y compris ceux en situation de handicap pour lesquels des aides techniques ont été fourni pour accroître leur autonomie et leur pleine participation aux activités de groupe.
- c. La couture (broderie) et teinture des voiles qui constituent des activités de service non existantes dans la zone. C'est ce qui explique que l'approvisionnement du marché local en voiles se fait à partir de Nouakchott. Ce créneau porteur a été choisi par 67 bénéficiaires TM (66 femmes et 1 homme) réparties en 9 ateliers à raison de 4 à 11 par ateliers, auxquels un groupe de 8 femmes vulnérables de la ville de Fassala ont été associées sur demande du Maire de la commune, soit un total de 10 ateliers en faveur de 75 femmes.

A titre d'illustration ces activités économiques ont généré des recettes d'environ 16 0140350 CFA/960 861MRU pour une moyenne de 485283 CFA/ 29117MRU par groupe de leur création à aujourd'hui.

Le regroupement des mesures d'accompagnement s'explique par la faiblesse du revenu des populations villageoises et donc de leur pouvoir d'achat très affaibli. Cette situation structurelle résulte de la faiblesse des récoltes et des opportunités de génération de revenu que (i) la fermeture de la frontière avec le Mali a fortement affecté. En effet toutes les activités économiques de la zone ont été inhibées eu égard (i) à la réduction d'une grande partie des échanges commerciaux fructueux et par conséquent une réduction notoire des opportunités de génération des revenus, (ii) les mesures de prévention de la pandémie de la Covid 19 qui a provoqué la fermeture des frontières entre les régions limitant ainsi l'approvisionnements des marchés.

Etant donné que le niveau des revenus des populations au niveau des villages partenaires du projet n'est pas suffisamment développé, le regroupement des mesures d'accompagnement est une opportunité fiable pour optimiser les rendements et avoir suffisamment de moyens financiers pour assurer une bonne partie de l'approvisionnement de base. Par ailleurs le choix de ce regroupement permettra de renforcer l'esprit de partage de responsabilité, des tâches et des bénéfices générés entre tous les membres sans ségrégation aucune comme facteur clé pour la participation, la concertation et le soutien mutuel.

Les étapes clés ont été :

1. La réalisation d'une étude socio-économique dans la zone d'intervention du projet qui a permis d'identifier les créneaux porteurs
2. Concertation au niveau de chaque village pour le choix du type de mesure d'accompagnement qui répond le mieux aux besoins des populations tout en précisant les types de produits demandés
3. Elaboration participative d'un plan d'affaire pour chaque type de mesure d'accompagnement éclairant ainsi les opérateurs (bénéficiaires) sur les opportunités et les modalités de développement de leurs "entreprises".
4. Mise en place, au niveau communal, d'un comité d'identification et de négociation des prix des produits des mesures d'accompagnement et leurs achats groupés pour optimiser les marges de bénéfices afin de mieux accomoder les prix de vente aux pouvoirs d'achat des populations villageoises. Ce comité est composé de représentants des MCPGC, des bénéficiaires, de représentant de la commune et de la fédération des commerçants de Fassala.

5. Réunion d'information des populations villageoises sur les produits disponibles et leurs prix et les modalités de ventes, crédits, remboursements, commande, type d'achat (généralement au détail, rarement en gros).
6. Formation des groupes de gestion des mesures d'accompagnement, renforcement de leurs capacités et de celles des coaches en gestion, recherche des prix, inventaire, suivi et gestion des stocks et élaboration participative des outils de gestion et de suivi.
7. Définition participative des modalités de gestion de la mesure d'accompagnement par les bénéficiaires : répartition des bénéfices par groupe de gérant (en tenant compte des expériences individuelles, les insuffisances et/ou manque d'expérience et des handicaps), suivis des dettes, échéances de gestion par chaque groupe de gérant
8. Elaboration des plannings de visites de suivi et d'appui de proximité des coaches en faveur des mesures d'accompagnement groupées.
9. Mise à disposition en langue Arabe des outils simplifiés de gestion des mesures d'accompagnement groupé
10. Suivi et évaluation trimestriels par les experts du projet : mise à niveau des insuffisances, évaluation et application des règles de gestion etc...

Décrivez la pratique, en quoi elle a consisté (étapes-clés), comment elle a été développée.

La pratique s'est développée à travers :

- a. La mobilisation continue des populations vis à vis des mesures d'accompagnement groupées
- b. La qualité des services des mesures d'accompagnement groupées : qualité des produits, prix concurrentiels, sens de la solidarité avec les clients, approvisionnements réguliers et sans rupture,
- c. Les revenus générés par les gérants d'où l'augmentation de leur motivation
- d. L'augmentation des capitaux des mesures d'accompagnement qui permettent un meilleur approvisionnement des clients
- e. Une meilleure connaissance du marché
- f. Meilleures habilités de gestion des gérants grâce aux formations reçues sur la gestion simplifiée des activités économiques de groupe

4. Principaux Changements **Décrivez quels sont les changements les plus significatifs intervenus grâce à cette pratique.**

Les changements significatifs induits par cette pratique sont, entre autres :

1. Le renforcement du mode de prise de décision inclusif des populations villageoises qui ont expérimenté la valeur ajoutée de la concertation pour la réalisation d'un intérêt commun par leur propre initiative et non par décision de quelqu'un d'autre.
2. Le niveau de capacités et de compétences en gestion des gérants/es qui sont essentiellement des femmes analphabètes qui aujourd'hui se sont nettement améliorés à travers des techniques de gestion et de comptabilité adaptées aux analphabètes;
3. Les capacités financières des ménages des gérantes et des ménages de tous les villages se sont améliorés à travers les bénéfices générés à travers la gestion et les prix concurrentiels des produits ;
4. La solidarité et la cohésion sociale se sont nettement renforcées et améliorées entre les populations hôtes et les populations des villages/campements voisins dont des réfugiés hors camp. Ceci a été fortement favorisé par les opportunités de rencontres et d'échanges que les services des mesures d'accompagnement ont créés et qui ont permis la familiarité, la contractualisation de crédits, etccc
5. Le renforcement des personnalités morales des femmes bénéficiaires des mesures d'accompagnement groupées qui deviennent plus présentes dans la gestion de leurs ménages et actives, dans certains cas, dans le processus de décision de leur village.

5. Facteurs de réussite de la pratique

Expliquez les facteurs ayant facilité la pratique et la survenue de ces changements, les liens de cause à effet, et qui au final permettent d'affirmer que c'est une bonne pratique.

Parmi les facteurs ayant facilité la pratique et la survenue de ces changements, on peut citer :

- a. Le processus de responsabilisation et d'appropriation des bénéficiaires des mesures d'accompagnement groupées et des populations villageoises par l'approche de capacitation et d'autonomisation du projet ACOR.
- b. La pertinence de la décision des bénéficiaires et des leaders communautaires villageois de regrouper leurs mesures d'accompagnement pour mieux répondre à leurs priorités en matière d'approvisionnement de base ;
- c. La mobilisation et l'engagement des populations à utiliser les services offerts par les mesures d'accompagnement groupées
- d. Les effets positifs de l'approche de ciblage des bénéficiaires des TM introduite par le projet ACOR pour la première fois dans la zone à travers laquelle tous les leaders hommes et femmes, jeunes et adultes, à parité égale, et toutes les populations directement et/ou indirectement ont été impliqués et qui constitue le premier jalon d'adhésion à la stratégie d'autonomisation et de capacitation des populations pour la prise en charge de leur processus de développement
- e. L'accompagnement et l'assistance volontaires et inconditionnels des autorités administratives et municipales à la mise en œuvre du projet ACOR à Fassala.

- f. L'adéquation des objectifs et activités du projet ACOR avec les besoins et les réalités des populations de la zone d'intervention en Mauritanie ;
- g. Le partage d'expériences/compétences et l'appui de la coordination et des différents membres du Consortium ACOR.

Que recommanderiez-vous pour faciliter la réPLICATION de cette bonne pratique ?

Pour répliquer cette bonne pratique nous recommandons les éléments suivants :

1. Assurer que la mesure d'accompagnement réponde à une priorité des populations bénéficiaires et que ses services soient accessibles aux éléments les plus vulnérables de la population
2. S'assurer de la mobilisation et de l'engagement des populations en faveur de la mesure d'accompagnement groupée
3. Les membres du groupe doivent bien se connaître et avoir confiance les uns vis-à-vis des autres
4. Assurer l'adhésion et le respect de tous les membres au règlement intérieur et au code de conduite de la mesure d'accompagnement
5. S'assurer de l'information et du soutien des autorités administratives et municipales à la mesure d'accompagnement
6. Etre transparent dans l'évaluation des mesures d'accompagnement, le calcul et la répartition des bénéfices qui doivent être préférablement fait en présence de tous sinon la majorité des bénéficiaires

7. Obstacles ou difficultés (points d'attention/ erreurs à éviter)

Parmi les points sur lesquels il est important d'être vigilants, on peut citer :

1. La transparence et l'équité dans la gestion de la mesure d'accompagnement entre les différents bénéficiaires de la mesure d'accompagnement groupée et ses clients ;
2. Suivi de la stabilité du marché qui permettra de prendre des mesures proactives afin de préserver la continuation des approvisionnements des populations de villages bénéficiaires des mesures d'accompagnement groupé
3. L'analphabétisme des populations qui ralentira, d'une façon ou d'une autre la prise en charge effective des certains bénéficiaires du processus de gestion des activités économiques :
4. constitue un facteur essentiel dans la continuité de l'approvisionnement des populations villageoises qui est le cœur de la génération des revenus faisabilité de l'approvisionnement
5. La tentation d'exclure de la gestion des mesures d'accompagnement les bénéficiaires qui ont des insuffisances et des limites mais plutôt les impliquer de sorte à ce que cela n'affecte pas la qualité de la performance de l'équipe comme on fait plusieurs groupes de gérants.

6. Respecter les prix des produits et informer les populations, à l'avance de tout changement de prix tendant vers la hausse
7. Respecter les dispositions du règlement intérieur

8. Analyse

Comment cette pratique est-elle en lien avec certaines des critères génériques suivants ?

L'analyse des différents aspects de cette pratique a montré que des impacts positifs concrets et en peu de temps ont été obtenus par les bénéficiaires de cette pratique. Ces impacts ont eu l'avantage d'améliorer la qualité de l'approvisionnement local, d'accroître les revenus à travers une dynamique de renforcement de capacité et d'assimilation des responsabilités et de renforcer les liens et les principes de solidarité entre les populations et leur environnement. Considérant le niveau d'appropriation inclusive des bénéficiaires de leurs activités économiques groupées il y a de bonnes dispositions pour la durabilité des impacts positifs de ces dernières car ils en sont les initiateurs, les opérateurs et les développeurs.

Par ailleurs la pratique a permis, à plus d'un titre, d'assurer l'équité entre tous, l'autonomie individuelle et la liberté de faire ses choix, la non-discrimination, la participation effective de chaque membre et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cette approche pourrait facilement être reproduite, adapter et/ou développer dans d'autres contextes / programmes considérant qu'elle est initiée, décidé, géré et développé par les bénéficiaires eux même. Par ailleurs elle ouvre de grande opportunité de renforcement de capacités, de rapprochement entre les populations.

- ✓ L'égalité des chances,
- ✓ L'accessibilité,
- ✓ L'égalité entre les hommes et les femmes,
- ✓ Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

9. Recommandations

Pour reproduire cette pratique ADICOR l'appliquera dans ses zones d'intervention en Mauritanie et la partagera , en théorie et en pratique, avec tous les intervenants dans ces zones.

ADICOR partagera cette pratique en particulier avec les délégations régionales du Ministère de la condition féminine de l'enfance et de l famille et le Commissariat à la sécurité alimentaire pour leurs spécificités de ciblage des vulnérables, des femmes et des enfants.



Le point de vue de...

Témoignages des parties prenantes (bénéficiaires, partenaires, équipe projet) à disséminer tout au long de la bonne pratique

Coordonnées

Pratique : mesures d'accompagnement groupé pour la génération de revenus durables, le renforcement de la cohésion sociale, la solidarité et des capacités de gestions.

Appui au Développement Intégré des Communautés rurales

Tel : (222) 46 48 65 56, 22 48 65 56, hodhs gmail.com

Aioun, Hodh ElGarbi